

Critical Approaches to International Security, Karin M. FIERKE, 2015 Cambridge, Polity, 240 p.

Coralie Pison Hindawi

Volume 47, numéro 1, mars 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039475ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1039475ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pison Hindawi, C. (2016). Compte rendu de [*Critical Approaches to International Security*, Karin M. FIERKE, 2015 Cambridge, Polity, 240 p.] *Études internationales*, 47(1), 147–149. <https://doi.org/10.7202/1039475ar>

qu'un très faible nombre de femmes figure au rang d'experts au sein des institutions mondiales qui s'inscrivent dans ce champ.

S'il faut tenter de conclure un aperçu bien insuffisant de la richesse de *Feminist Strategies in International Governance*, l'on se contentera de souligner qu'il constitue un manuel de référence qui aidera les chercheurs et praticiens – pour tenter de rendre le terme anglais de *practitioners* – à répondre à leur tâche. Quant aux profanes, ils ne pourront que regretter des textes peu accessibles qui traitent pourtant d'une problématique majeure, puisque celle-ci a remis en cause une organisation sociale qui rythma notre histoire au travers des siècles.

Nathalène REYNOLDS
Chercheuse associée
Pakistan Security Research Unit,
Durham University
Durham, Royaume-Uni

Critical Approaches to International Security

Karin M. FIERKE, 2015
Cambridge, Polity, 240 p.

Publiée huit ans après la première édition, la seconde édition de *Critical Approaches to International Security* s'efforce de présenter une vue d'ensemble de la littérature critique en matière de sécurité internationale. Organisé en huit chapitres, eux-mêmes regroupés en trois parties (contexte, méthodologie et pratique), le livre de Fierke nous propose une synthèse de la littérature publiée au cours des vingt et quelques dernières années, soulignant les thématiques communes et les débats majeurs. À ce titre, il s'agit

certainement d'un ouvrage incontournable pour les étudiants et chercheurs qui s'intéressent à l'approche critique en Relations internationales.

Ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec la théorie critique pourront découvrir cette approche par le biais de présentation d'auteurs ainsi que de nombreux exemples concrets (intégration européenne, migration, guerre contre le terrorisme, conflit en Syrie...). Les autres apprécieront le travail titanesque de Fierke qui s'efforce de digérer une masse croissante de production scientifique et d'évaluer les évolutions en cours dans la discipline. Par ailleurs, l'exercice d'application qui suit chaque chapitre souligne l'utilité de l'ouvrage en tant qu'appui d'enseignement.

L'organisation du texte autour de thèmes clés plutôt que de « labels » théoriques peut dérouter le lecteur de prime abord. Cependant, ce choix permet de mettre l'accent sur les débats plus que sur des distinctions parfois secondaires entre différentes écoles. Au fil du texte apparaît progressivement le portrait d'une discipline dont les racines remontent jusqu'à Marx, à Gramsci, à Adorno, à Horkheimer, à Foucault, ou à Edward Saïd, et l'idée que le chercheur critique se doit d'aborder les problèmes par le prisme de l'humanité en souffrance, de ceux pour qui l'ordre établi est source d'insécurité. Dans les deux premiers chapitres, l'auteure revient sur l'évolution de l'étude de la sécurité, initialement organisée autour de la notion de sécurité nationale, et longtemps analysée en termes essentiellement militaires. Les approches critiques qui émergent peu à peu reposent toutes sur l'idée que le

concept de sécurité ne peut être que politique et qu'il est, de ce fait, voué à demeurer « essentiellement contesté ».

Les deux chapitres axés sur la méthodologie sont centrés sur les notions de changement et d'identité. Leur lecture permet de mieux comprendre le lien entre l'approche socioconstructiviste, et les autres approches critiques. Fierke y explore notamment la notion d'agence (agency) et la capacité de certains acteurs, en particulier non étatiques, à amorcer des changements en « faisant comme si » les règles du jeu étaient différentes. Finalement, c'est un processus complexe d'accumulation d'actes qui conduit à la construction ou au renforcement de certains discours, de certaines identités, et permettent d'expliquer les changements. Si les approches critiques refusent l'idée d'un monde réel objectif à découvrir, l'analyse du discours est l'une des méthodes par laquelle le chercheur critique peut s'efforcer de dresser la carte d'un certain monde ou d'une transition entre deux mondes. En recourant à la « critique immanente », le théoricien critique peut également encourager résistance et changements en exposant les contradictions inhérentes à certaines politiques et les discours qui les justifient. Mais au-delà, certains auteurs, dont Fierke, étudient la capacité des plus marginalisés à être des vecteurs de changement, en inventant des moyens de se réapproprier le politique, parfois par le biais du sacrifice personnel.

Dans la troisième et dernière partie de l'ouvrage, Fierke affine son portrait des approches critiques en s'intéressant aux concepts de « danger », de « peur et traumatismes », « d'insécurité

humaine » et « d'émancipation ». Son analyse de la notion de danger lui permet de revenir en détail sur la contribution de l'école de Copenhague et le concept de « sécurisation » (securitization). Si les approches critiques s'accordent sur l'idée que les menaces sont socialement construites, elles divergent quant à leur interprétation de tels processus, notamment sur le lien entre sécurisation et politique. De la même manière, la notion de « sécurité humaine », initialement conçue comme un concept critique susceptible de changer les discours et pratiques sécuritaires, a suscité de nombreux débats. Le discours autour de la notion de sécurité humaine a notamment fait couler beaucoup d'encre du fait des présupposés libéraux et ethnocentriques sur la base desquels ce concept semble le plus souvent interprété. Certains auteurs, dont Fierke, préfèrent parler d'insécurité.

Étant donné le credo des approches critiques et leur promesse d'être au service des marginalisés, de ceux pour qui l'ordre établi est synonyme d'insécurité, ainsi que leur intérêt pour la notion d'émancipation, on regrettera la surreprésentation d'auteurs occidentaux dans cet ouvrage. À l'instar de nombreux autres théoriciens critiques, Fierke est consciente de cette limite qui est, tout comme beaucoup des thèmes discutés dans le livre, le produit de processus complexes. En même temps, ce que l'ouvrage de Fierke nous rappelle, est le lien intrinsèque entre théorie et pratiques de sécurité, et de ce fait, l'importance vitale de la discipline. À cet égard, bien que les approches critiques de la discipline soient loin d'avoir accompli leurs objectifs, leurs prémisses communes

continuent de représenter un cadre théorique essentiel. Comme Fierke le rappelle, l'émancipation doit être conçue comme un processus, une direction plutôt qu'une destination. Vu sous cet angle, le livre présenté ici réussit certainement le pari de proposer une vue d'ensemble – et forcément sélective – de ce processus critique.

Coralie PISON HINDAWI
Professeure adjointe
Département de science politique et
d'administration publique,
American University of Beirut
Beyrouth, Liban

DROIT INTERNATIONAL

Droit international public

Jean-Claude ZARKA, 2015
Paris, Ellipses, 192 p.

Juriste, l'auteur signe un guide d'initiation clair, concis et illustré d'un cours de droit international public, singulièrement autour de questions telles que les normes et les sujets, les principes du droit, la protection diplomatique, le règlement des différends ou encore la responsabilité internationale. Sans pour autant bouleverser l'état de la littérature sur le sujet, l'une des originalités de l'ouvrage tient aux contours, soigneusement dessinés, du droit international public. Ainsi, de l'avis de Raymond Aron, le droit international ne saurait exister dans la mesure où il ne jouit ni de glaive ni de préteur. Les États sont dans l'état de nature, non dans un état juridique. L'existence et l'application des normes sont subordonnées au consentement des États qui sont, à la fois, émetteurs et récepteurs des règles internationales.

Mais, pour l'auteur, en dépit de ses échecs dans le domaine de la sécurité collective, le droit international public existe et ne cesse d'élargir son champ d'action.

Le droit international public est défini comme le droit applicable à la société internationale, c'est-à-dire toutes les règles et la jurisprudence qui s'imposent aux acteurs des relations internationales, notamment les États. Il est reconnu par les constitutions des États, appliqué par des juges et constamment évoqué dans la vie internationale : résolutions du Conseil de sécurité, décisions de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale, les conventions de Genève, le protocole de Kyoto, le traité de non-prolifération nucléaire... L'ordre juridique international comporte à la fois des sources écrites, les traités, et non écrites telles que la coutume, les principes généraux du droit, ainsi que les actes unilatéraux des États et des organisations internationales.

Après avoir présenté les sources du droit international public, l'auteur se concentre sur trois acteurs de la scène internationale. Dès le propos introductif, l'auteur rappelle deux conceptions du droit international qui s'opposent. L'école du droit naturel qui, avec Grotius, affirme l'existence d'un droit supérieur aux États. À l'inverse, sous la plume notamment de Georges Scelle, l'école positiviste insiste sur l'idée que tout procède de la volonté de l'État. Pour l'auteur, l'État s'avère être le seul sujet originaire du droit international public et reste l'acteur premier des relations internationales, le nombre d'États ayant d'ailleurs quadruplé depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Mais